

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 23

Pouvoir : 6

Date de la convocation :
26 mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le premier avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Sandra GUINOT et Didier BERNARD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Didier BERNARD, Laurent LAGRIFFOUL, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Richard MILON à Nelly MONNOT, Bénédicte PINSONNEAUX à Pascale DESRAY, Matthieu GRIVEL à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Pascale BARBIER, Elise MARTIN à Didier BERNARD, Marie-Christine BOIREAU à Jacqueline PENAUD.

Objet : Transferts d'ouvrages et d'équipements de la commune au Grand Chalon suite à l'intégration dans le domaine public de la rue du Clos

Exposé :

L'aménagement du lotissement « Le Cottage » situé rue du Clos sur la commune de Saint-Rémy est achevé.

Par délibération du Conseil Municipal n° 035/23 en date du 20 juin 2023, la commune de Saint-Rémy a décidé l'intégration dans le domaine public communal des voiries, réseaux et espaces communs du lotissement « Le Cottage ».

Par délibération n° BC-2024-04-08-4-1 du 8 avril 2024, le Grand Chalon a approuvé un procès-verbal de transfert des ouvrages d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales urbaines du lotissement.

La Trésorerie a souhaité compléter cette démarche par la signature d'une convention de transfert entre la commune et le Grand Chalon stipulant l'estimation financière des ouvrages transférés.

Il est donc proposé l'établissement d'une convention de transfert de ces réseaux au profit du Grand Chalon.

Ces ouvrages et équipements seront intégrés dans le patrimoine du Grand Chalon pour la valeur suivante :

- Eau potable : 104 380€ HT,
- Eaux usées : 85 040€ HT,
- Eaux pluviales : 81 550€ HT.

Visa

Vu les statuts du Grand Chalon et notamment les compétences « eau », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines »,

Vu la délibération n° 035/23 de la commune de Saint-Rémy en date du 20 juin 2023, actant le transfert dans le domaine public des équipements et espaces communs du futur lotissement,

Vu la délibération n° BC-2025-01-20-8-1 du Conseil Communautaire en date du 20 janvier 2025 approuvant la convention de transfert des réseaux d'eau, d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales au profit du Grand Chalon du lotissement « Le Cottage »,

Vu la convention jointe en annexe.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le transfert d'ouvrages et équipements du lotissement « Le Cottage » de la commune de Saint-Rémy au Grand Chalon pour l'exercice des compétences eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines.
- APPROUVE la convention de transfert des réseaux d'eau, d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales au profit du Grand Chalon du lotissement « Le Cottage ».
- APPROUVE l'intégration de ces ouvrages et équipements dans le patrimoine du Grand Chalon.

- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire



Certifié exécutoire pour avoir été reçu à
la Sous Préfecture
le **03 AVR. 2025**
et publié, affiché ou notifié
le **03 AVR. 2025**
Florence PLISSONNIER
Maire

